

N°1482

du 12
Octobre
2021



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

SECTEUR TERTIAIRE ^{P.4}
moteur de la croissance du Togo en
2021 dans un contexte de Covid-19

UNIVERSITÉ DE LOMÉ ^{P.3}
Le Master Professionnel en Ingénierie de
la Commande publique ouvre ses portes

DROITS DE L'HOMME ^{P.6}
La CNDH prête à utiliser le logiciel UWAZI

INSUFFISANCES DE GESTION DES COMMUNES

^{P.3} **La 1^{ère} réponse**

L'ANADEB chargée d'une partie de leurs dépenses d'investissements



Payadowa BoukpeSSI, Ministre de l'Administration territoriale,
de la décentralisation et des collectivités locales

... Par un arrêté du ministre de tutelle en date du 1er octobre 2021, les 117 communes sont au courant du total à partager et du montant qui revient à chacune : 1 milliard de francs Cfa selon le critère de base ; 500 millions de francs Cfa selon le critère de population ; 500 millions de francs Cfa selon le critère de superficie ; et 3 milliards de francs Cfa selon le critère de pauvreté. Mais c'est parce que certaines communes gèrent mal ce qui leur est donné que le reste du total à partager ne sera pas directement remis cette fois-ci. Au lendemain de son arrêté, le 2 octobre, le ministre de l'administration territoriale, Payadowa BoukpeSSI, écrit aux 117 maires : "pour tenir compte des insuffisances relevées dans la gestion de certaines communes durant les deux exercices écoulés, la commission de gestion du FACT a retenu, cette année, que les investissements relatifs aux dotations affectées soient exécutés par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb), en phase transitoire, au titre de maître d'ouvrage délégué. Une agence dédiée sera créée avec la participation des communes pour les prochains exercices".

^{P.3} **UNE CENTRALE DE PRODUCTION ET
DE COMMERCIALISATION D'EMBALLAGE**

en projet dans le cadre du programme Cadre intégré renforcé au Togo

Concert

Ago Gazo sur la scène Jimi Hope ce 15 octobre

Ago Gazo, c'est d'abord une rencontre. Celle de deux cultures qui puisent l'une dans l'autre pour en créer une nouvelle, aussi unique qu'hybride. Celle de deux artistes aux parcours atypiques en permanente quête d'eux-mêmes, Ametek (ex-membre du groupe Djanta Kan, pionnier du Hip Hop au Togo) et Vidock (porte-étendard de la scène rave nantaise). Celle de deux musiques, le Gazo, musique traditionnelle du pays Ewé, et les musiques électroniques.

Ago Gazo, c'est surtout un live puissant et percussif entre Nantes et

Alawogbé, petit village situé à 60 km de Lomé.

La rencontre d'Ametek et Vidock établit un langage commun à mi-chemin entre rave et célébration traditionnelle, et transforme les auditeurs en danseurs et les danseurs en porteur d'un langage universel d'émotions libérées. Venez vivre une expérience musicale cathartique accompagnée par la Lutherie Urbaine de Lomé et les Femmes Chanteuses d'Alawogbé.

15 OCT. / SCÈNE JIMI HOPE | ENTRÉE : GRATUITE SUR RÉSERVATION AU 22 53 58 00 | PLACES LIMITÉES - LOMÉ



Rencontre littéraire

Manuel de leadership pour la jeune fille de Me Kadjaka-Abougnima Molgah

Né d'une expérience personnelle de l'écrivaine, cet essai est un guide éducatif qui prépare les jeunes filles à faire face aux défis et qui donne les outils nécessaires pour devenir une femme émancipée, entrepreneuse, une leader qui pourra impacter sa société.

L'auteure, Me Molgah Kadjaka-Abougnima est une femme à plusieurs casquettes : notaire de profession, présidente honoraire de la Chambre des Notaires du Togo, conseillère générale de l'Union internationale du Notariat, vice-pré-

sidente de l'Association des femmes juristes du Togo, députée à l'Assemblée nationale, membre parlementaire de la Francophonie et Ambassadrice de la paix. Elle a été élue "Femme Leader 2010".

La modération sera assurée par Aurore Bessi Kama-Saba, diplômée en bibliothéconomie à l'Université Senghor d'Alexandrie, anthropologue de formation et promotrice de la plateforme HidiCulture pour la mise en valeur de la littérature jeunesse africaine



Prix

Le Tanzanien Abdulrazak Gurnah lauréat du Prix Nobel de littérature 2021

35 ans après le Nigérian Wole Soyinka, le Prix Nobel de littérature est attribué à un écrivain noir d'Afrique subsaharienne. Il s'agit en l'occurrence du Tanzanien Abdulrazak Gurnah, 73 ans, qui remporte ainsi le prix doté de 10 millions de couronnes suédoises (1,14 million de dollars / 840 000 livres sterling). Il est auteur de 10 romans, dont Paradis et Désertion auquel le prix est décerné.

Il a dit combien il était reconnaissant à l'académie, ajoutant : "C'est tout simplement génial - c'est un prix énorme, et une liste si longue d'écrivains merveilleux - je n'en reviens pas.

Paradise, publié en 1994, raconte l'histoire d'un garçon qui grandit en Tanzanie au début du XXe siècle et est nommé pour le Booker Prize, marquant ainsi sa percée en tant que romancier.

"L'attachement d'Abdulrazak Gurnah à la vérité et son aversion pour la simplification sont frappants", souligne le comité Nobel de littérature dans un communiqué.

"Ses romans reculent devant les descriptions stéréotypées et ouvrent notre regard sur une Afrique de l'Est culturellement diversifiée et peu familière pour beaucoup dans d'autres parties du monde."

Né à Zanzibar en 1948, Gurnah

est arrivé en Angleterre en tant que réfugié à la fin des années 1960. Il a été professeur d'anglais et de littérature postcoloniale à l'université du Kent, à Canterbury, jusqu'à sa récente retraite.

Il estime que son prix signifie que des questions telles que la crise des réfugiés et le colonialisme, dont il a fait l'expérience, seront "discutées".

"Ce sont des choses qui sont avec nous tous les jours. Des gens meurent, des gens sont blessés dans le monde entier - nous devons traiter ces questions de la manière la plus aimable qui soit", dit-il. Lors d'une interview en 2016, lorsqu'on lui a demandé s'il se qua-



lifierait d'"auteur de littérature postcoloniale et/ou mondiale", Gurnah a répondu : "Je n'utiliserais aucun de ces mots. Je ne me qualifierais pas d'écrivain de quelque nature que ce soit.

Ebook

La colère des bibliothèques universitaires britanniques

Le marché actuel de l'édition semble ne laisser aucune place aux bibliothèques. De plus en plus exclues en termes de fournitures de livres et de manuels électroniques, elles peinent à assurer aux étudiants - et plus largement, à leurs utilisateurs - un accès aux ressources numériques. Face à cette inégalité d'accès, une lettre ouverte a été lancée par de nombreux organismes et de groupes sectoriels, appelant à encadrer le marché de l'ebook.

Dynamisé par l'effet pandémie, l'ebook s'est largement diffusé dans le marché du livre. Selon NP

Books, les ventes "sont revenues à des niveaux plus raisonnables en 2021, tout en restant plus élevées qu'avant la première année de la pandémie". Aux États-Unis, on estime qu'un livre vendu sur six est numérique, ce qui représente 18% des ventes totales de livres.

Néanmoins, malgré leur aspect pratique, le prix des livres et des manuels électroniques demeure bien trop élevé pour les étudiants. C'est ici qu'entrent sur scène les bibliothèques, qui demeurent les plus à même de proposer ces services numériques à un moindre coût, voire gratuitement.

Dès novembre 2020, face à cette situation qualifiée d'"insoutenable", plusieurs acteurs tels que des bibliothécaires universitaires, des chercheurs ou encore des professeurs d'université, ont lancé une campagne massive afin d'enquêter sur le marché des ebooks universitaires : The Academic Book Investigation.

Un premier rapport détaillé étudiant la question de l'accessibilité de l'ebook dans les bibliothèques, et donc aux étudiants, aux chercheurs et aux professeurs d'université, a été publié par la SCONUL, organisation d'adhésion

pour toutes les bibliothèques universitaires au Royaume-Uni et en Irlande.

États-Unis : des bibliothécaires au tribunal pour des livres "obscènes" ?

Aux États-Unis, les bibliothécaires de Gillette, siège du comté de Campbell dans le Wyoming (nord-ouest du pays), s'inquiètent d'une plainte déposée à l'encontre de l'établissement. La procédure judiciaire porte sur plusieurs ouvrages des collections, qualifiés d'"obscènes" par des habitants - doléances secondées par la pasteur locale...

AZIMUTS INFOS

Cyanobactérie

Les cyanobactéries, ou cyanophycées, ou encore algues bleues (leurs anciens noms), sont des bactéries photosynthétiques, c'est-à-dire qu'elles tirent parti, comme les plantes, de l'énergie solaire pour synthétiser leurs molécules organiques. Pour capter cette lumière, elles utilisent différents pigments : des phycocyanines (de couleur bleu-vert) ou la chlorophylle.

Leur photosynthèse, comme celle des plantes, produit du dioxygène (la molécule d'oxygène O₂), à la différence des autres bactéries photosynthétiques (chlorobactéries et rhodobactéries), qui utilisent le soufre à la place de l'eau. Cette production d'oxygène dans les cyanobactéries de l'océan a probablement été à l'origine de Grande Oxydation, ce brutal enrichissement de l'atmosphère en dioxygène il y a 2 milliards d'années.

Mode de vie et action des cyanobactéries

Les cyanobactéries vivent aujourd'hui un peu partout, dans l'océan, les eaux douces mais aussi sur la terre ferme. Elles peuvent vivre en symbiose avec d'autres organismes et on pense d'ailleurs que les chloroplastes des cellules végétales, des organites où s'effectue la photosynthèse, sont les descendants de cyanobactéries symbiotiques.

Dans l'eau et dans le sol, elles transforment l'azote de l'air en ammonium et en nitrates, assimilables par les plantes, et constituent de ce fait un engrais.

Danger des cyanobactéries

Les cyanobactéries peuvent devenir dangereuses pour la faune et la flore lorsqu'elles prolifèrent dans le milieu, lors d'efflorescences algales. Elles libèrent des cyanotoxines, parfois mortelles pour les animaux et dangereuses pour l'Homme.

Strychnine

La strychnine est un alcaloïde indolique extrêmement toxique extrait de la noix du vomiquier (Strychnos nux vomica). Très réputée comme poison, elle se présente sous forme de cristaux inodores et incolores au goût très amer.

De formule brute C₂₁H₂₂N₂O₂, la strychnine a été isolée en 1818 par les pharmacochimistes français, Pierre Joseph Pelletier et Joseph Caventou. Mais ses effets sont connus depuis l'Antiquité : elle aurait été servie à Alexandre le Grand sous forme de décoction mêlée à du vin aromatisé pour l'empoisonner. Elle a été utilisée en France jusqu'en 1999 dans la lutte contre les renards et les petits rongeurs en France, et les aborigènes australiens l'utilisent encore pour paralyser les poissons.

La strychnine comme dopant

Antagoniste des récepteurs à la glycine, un neurotransmetteur du système nerveux central, la strychnine augmente les capacités respiratoires et induit une hyperactivité sensorielle et musculaire. À ce titre, elle agit comme un dopant. Le vainqueur du marathon de 1904, Thomas Hicks, fut ainsi dopé par ses entraîneurs avec un mélange de strychnine, de blanc d'œuf cru et de brandy, ce dont il faillit mourir. Plusieurs autres athlètes ont ensuite été contrôlés positifs. Adolf Hitler aurait lui-même pris jusqu'à six doses de strychnine par jour pendant la Seconde Guerre mondiale.

La strychnine comme poison

À forte dose (entre 30 et 100 mg), la strychnine est létale, avec un effet très rapide et puissant. Elle entraîne une hyperactivité des neurones moteurs, avec une excitation exagérée aux stimuli (bruit, lumière...) même faibles, convulsions, vomissements et spasmes réflexes. La mort intervient par asphyxie rapide et arrêt cardiaque, la personne empoisonnée restant consciente jusqu'au bout.

La strychnine est omniprésente dans les romans policiers, notamment ceux d'Agatha Christie, Georges Simenon ou Sir Arthur Conan Doyle. On la retrouve aussi dans de nombreux films et séries (Barry Lyndon, Les Nerfs à Vif, Prison Break...).

Il n'existe pas d'antidote à la strychnine. Le traitement est symptomatique et repose sur l'utilisation de myorelaxants, principalement les benzodiazépines (diazépam par exemple). Le reste du traitement consiste à limiter au maximum les stimuli pour éviter les convulsions.

La strychnine comme médicament

À très faible dose, la strychnine agit sur les muscles lisses, particulièrement en cas d'atonie du tube digestif. En homéopathie, l'extrait de noix vomique est commercialisé sous l'appellation Nux vomica. Elle est préconisée contre le mal des transports, l'excès d'alcool ou de nourriture, les reflux gastro-œsophagiens, les hémorroïdes ou le stress.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Révisé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

INSUFFISANCES DE GESTION DES COMMUNES: LA 1^{ÈRE} RÉPONSE

L'ANADEB chargée d'une partie de leurs dépenses d'investissements

Late Pater

Elles ont besoin d'argent pour fonctionner et investir. D'après la clé de répartition des recettes fiscales et des recettes de prestations de services, les 117 communes se partagent 25% sur les 50% de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ; 65% sur la totalité de la taxe d'habitation ; 30% sur les 50% de la patente ; 45% sur les 90% de la taxe professionnelle unique et les taxes directes assimilées ; 70% sur les 100% de la taxe sur les spectacles et sur les appareils automatiques procurant un jeu, un spectacle, une audition ou un divertissement ; doublement 60% sur la totalité de la taxe sur la distribution de l'eau, de l'électricité et du téléphone et la totalité de la taxe sur l'exploitation des entreprises locales de communication ; 45% sur toute la taxe de voirie. La totalité de la taxe de péage au cor-

don douanier revient uniquement au fonds d'appui aux collectivités territoriales, FACT, qui les réattribue aux régions (75%) et aux communes (25%). En plus, la grande partie des recettes non fiscales et des prestations de services recouvrées est redistribuée aux communes : 60% en redevances d'exploitation des carrières et des mines ; 75% en taxe d'abatage et d'inspection sanitaire des animaux de boucherie ; 75% en droits de stationnement et parking ; 60% en taxes ou redevances en matière d'urbanisme et d'environnement ; 75% en taxes d'inspection sanitaire des produits alimentaires ; 75% en redevances de vidanges et de curage des caniveaux et fosses septiques ; 75% en produits de concessions dans les cimetières ; 75% en taxes d'abatage des essences forestières ; 75% en taxes d'abatage des palmiers à huile ; 60% en taxes d'encombrement de voies publiques ; 60% en



Payadowa Boukpessi, Ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation, et des collectivités locales

redevance d'occupation du domaine public ; 60% en produits de location de terrains ; 60% en produits de location de boutiques. Enfin, 60% sur la publicité fixe (panneaux et enseignes) et 60% sur la publicité mobile (sonore ou affichée, sur véhicules) vont aussi aux communes. C'est peu dire que la loi les a bien dotées. Un pacte en somme.

Dans le concret, par un arrêté

du ministre de tutelle en date du 1^{er} octobre 2021, les 117 communes sont au courant du total à partager et du montant qui revient à chacune : 1 milliard de francs Cfa selon le critère de base ; 500 millions de francs Cfa selon le critère de population ; 500 millions de francs Cfa selon le critère de superficie ; et 3 milliards de francs Cfa selon le critère de pauvreté. Mais c'est parce que certaines communes

gèrent mal ce qui leur est donné que le reste du total à partager ne sera pas directement remis cette fois-ci. Au lendemain de son arrêté, le 2 octobre, le ministre de l'administration territoriale, Payadowa Boukpessi, écrit aux 117 maires : «*pour tenir compte des insuffisances relevées dans la gestion de certaines communes durant les deux exercices écoulés, la commission de gestion du FACT a retenu, cette année, que les investissements relatifs aux dotations affectées soient exécutés par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb), en phase transitoire, au titre de maître d'ouvrage délégué. Une agence dédiée sera créée avec la participation des communes pour les prochains exercices*». Il ajoute que, pour chaque commune, le montant de la dotation d'investissement affectée sera viré dans le compte Trésor d'Anadeb pour l'exécution desdits investissements. L'Anadeb, sur la base des montants affectés, discute avec chaque commune de ses projets de développement prioritaires dans les secteurs des infrastructures scolaires, sanitaires, hydrauliques, marchandes, sportives et culturelles, et en dresse un rapport pour étude et adoption par la commission de gestion du FACT. Elle dispose d'un délai maximum de trois mois, à compter de la date de signature du décret, pour identifier avec les communes, les investissements à réaliser en rapport avec le montant de la dotation affectée revenant à chaque commune. La dotation d'investissement virée à l'Anadeb est de 2,5 milliards de francs Cfa. C'est donc la première solution officielle à la mauvaise gestion des fonds dans les communes.

Néanmoins, il y a des investissements qui sont toujours à réaliser par les communes elles-mêmes. On parle ici de «dotations non affectées» d'un montant de 2,5 milliards de francs Cfa virés sur le compte Commune au Trésor public. Les dotations de fonctionnement à répartir par commune (servant aux dépenses obligatoires, notamment les arriérés de salaire, d'indemnités des conseillers municipaux et des loyers) s'y ajoutent, pour 1,250 milliard de francs

Cfa.

Pour aboutir à la répartition des dotations aux communes pour l'exercice 2021, c'est la commission de gestion du fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT) qui a proposé des critères, adoptés par décret le 29 septembre 2021. Elle a ainsi arrêté quatre critères de répartition du FACT : critère d'uniformité de statut de commune ou critère de base dont la dotation correspondante est à répartir de façon égalitaire entre les communes ; critère de population qui permet de répartir la dotation correspondante entre les communes en fonction de la population de chaque commune ; critère de superficie dont l'application permet de répartir la dotation correspondante en fonction de la superficie de chaque commune ; critère de pauvreté qui permet de répartir la dotation en fonction de l'indice de pauvreté de chaque commune. La pondération pour chacun des critères donne 20% pour le critère de base ; 10% pour le critère de population ; 10% pour le critère de la superficie ; et 60% pour le critère relatif à l'indice de pauvreté.

Dans sa note, Payadowa Boukpessi fait observer : «*le critère de pauvreté est de loin celui qui a été privilégié en 2021 car les deux exercices écoulés (2020 et 2021) ont mis à jour les disparités gigantesques entre les communes en termes de budget. En effet, la moyenne du budget par habitant ainsi que l'indice moyen de pauvreté se présentent comme suit : Savanes – 1.282 francs Cfa et 66 ; Kara – 1.791 francs Cfa et 59 ; Centrale – 1.490 francs Cfa et 60 ; Plateaux – 1.624 francs Cfa et 59 ; Maritime – 3.044 francs Cfa et 58 ; Grand Lomé – 6.039 francs Cfa et 36. Il apparaît clairement que les niveaux de budgets sont inversement proportionnés à l'indice de pauvreté. C'est la raison pour laquelle, cette année, le critère de pauvreté est de loin le plus important. Le montant global obtenu par l'application de tous ces critères conduit, pour chacune des communes, à une dotation globale d'investissement répartie en dotation non affectée (50%) et en dotation affectée (50%). Le montant de la dotation non affectée ainsi que le montant de la dotation de fonctionnement seront virés directement dans le compte Trésor de chaque commune. Les dotations de fonctionnement pour chaque commune sont déterminées sur la base du seul critère d'indice de pauvreté*».

A noter que les dotations totales réparties aux 117 communes se chiffrent à 6,250 milliards de francs Cfa. Toutes dotations incluses, Oti-Sud 1 est la commune qui en prend le plus avec 75.524.467 francs Cfa ; Golfe 3 en prend le moins avec 32.056.159 francs Cfa.

UNE CENTRALE DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION D'EMBALLAGE

en projet dans le cadre du programme Cadre intégré renforcé au Togo

Late Pater

Le Cadre intégré renforcé (CIR) est un programme de développement du commerce en faveur des pays moins avancés (PMA) qui a pour objectif d'améliorer les capacités de ces pays fragiles à formuler, à négocier et à mettre en œuvre des politiques commerciales en adéquation avec le système commercial multilatéral afin d'être plus compétitifs sur les marchés et de saisir les opportunités qu'offre le marché international. Le Togo a formellement

accédé au programme Cadre intégré renforcé en mai 2008 et a obtenu auprès du Secrétariat exécutif du CIR des appuis nécessaires pour la mise en œuvre des projets de catégorie 1 et 2. Des organes de gestion du programme ont été mis en place. Il s'agit notamment du Point focal, du Comité national de pilotage, du Facilitateur des donateurs (PNUD) et du Secrétariat de mise en œuvre du Cadre intégré renforcé (SMOCIR).

D'après un communiqué de la présidence de la délégation spé-

cialie consulaire, la mise en œuvre nécessite une pré-étude de faisabilité portant que la création d'une centrale de production et de commercialisation d'emballages au Togo. Cette pré-étude, initiée par le ministère du Commerce à travers le SMOCIR, «*permettra de quantifier, pour le sous-secteur de l'emballage, les données sur les entreprises fabricantes et utilisatrices des différentes gammes d'emballage au Togo ainsi que celles des commerçants*», a écrit Manzinèwè Nathalie Bitho. Et d'ajouter que, pour la collecte des

données utiles à l'étude, des agents enquêteurs passent, du 7 au 15 octobre 2021, dans les entreprises fabricantes et utilisatrices d'emballages ainsi que chez les commerçants d'emballages basés au Togo. En de pareils cas, «*il est demandé à tous les responsables des structures concernées de prendre les dispositions nécessaires pour leur réserver un bon accueil et, surtout, leur fournir des données fiables et sûres afin de contribuer à la réussite du projet*».

UNIVERSITÉ DE LOMÉ

Le Master Professionnel en Ingénierie de la Commande publique ouvre ses portes

L'Université de Lomé peut se réjouir de l'initiative du gouvernement qui met l'accent sur le partenariat public-privé. Celle-ci vient conforter l'approche avant-gardiste de la présidence de l'institution universitaire qui avait lancé, en début d'année, un appel à candidatures pour le recrutement d'étudiants en **Master professionnel en ingénierie de la commande publique**. Ce master sera bientôt effectif, et va ouvrir ses portes pour le compte de l'année académique 2021-2022, à partir du 11 octobre, indique l'institution dirigée par Pr Komla Dodzi Kokoroko.

Il est rappelé par l'Université de Lomé que le Master Professionnel, Ingénierie de la Commande publique : Marchés publics et par-

tenariats public-privé vise à permettre aux bénéficiaires de développer de solides capacités, susceptibles de mobiliser et de traiter les données quantitatives et qualitatives relatives aux Marchés publics dans le but d'éclairer le processus de prise de décisions dans toute entreprise ou organisme public. Il s'inscrit dans cette dynamique de l'Université de Lomé qui s'est résolument engagée à être au cœur du développement de sa communauté.

«*Loin d'être une initiative isolée, ce coup de maître démontre toute la dynamique évolutive et révolutionnaire de la belle cinquantenaire à vivre la plénitude de la pédagogie moderne avec, entre autres, d'autres formations poin-*

tues comme le Master Science politique, le DU Gouvernance de l'Etat et Management des crises. Que la dynamique de la Faculté de Droit saisisse toute l'Université de Lomé!», lance l'institution.

Il faut rappeler que le 22 septembre dernier, le Conseil des ministres a adopté l'avant-projet de loi relatif aux contrats de partenariats public-privé. Dans le but de consolider la politique d'amélioration constante du climat des affaires au Togo et de faciliter la réalisation des grands projets structurants, engageant ainsi le Togo dans un processus de modernisation de sa réglementation de la commande publique. Un texte qui «*renforce le cadre juridique et réglementaire spécifique des contrats de parte-*

nariats public-privé» et vise à «*favoriser la mise en œuvre des projets de la feuille de route gouvernementale en facilitant l'investissement privé et en optimisant également la dépense publique pour développer les infrastructures dans les secteurs porteurs et stratégiques de l'économie nationale*», selon l'exécutif togolais.

Pour l'Université de Lomé, la mise en œuvre efficace d'une telle réforme nécessitera, au passage, la mise à disposition de l'Etat de ressources humaines qualifiées dans la passation de marchés publics et dans le partenariat public-privé. Ce vivier sera un allié déterminant pour traduire l'ambition du gouvernement, affirme-t-on.

Source : Université de Lomé.

SECTEUR TERTIAIRE

moteur de la croissance en 2021 du Togo dans un contexte de Covid-19

Jean AFOLABI

Prévu à 4,8% au début de l'année, le taux de croissance au Togo devrait connaître un raffermissement de 50 points de base, pour se situer à 5,3% à la fin 2021. Les indicateurs de conjoncture économique ayant montré une reprise plus soutenue qu'attendue de l'activité dans le **secteur tertiaire** qui affiche une plus forte résilience face aux effets négatifs de la Covid-19, après les 9 premiers mois d'activité de l'année. Une évolution qui a conduit à une révision à la hausse du rythme de progression de l'activité économique. C'est la révélation du Conseil national du crédit (CNC), réuni jeudi 7 octobre en virtuel en sa troisième session de l'année, sous la présidence du ministre-conseiller du chef de l'Etat, Simféitchéou Pré. Le **CNC**, en effet, c'est l'observatoire des évolutions économiques du Togo qui se réunit quatre fois par an. Il rassemble les représentants du secteur bancaire et de la micro finance, ceux du ministère de l'Economie et des finances, de la direction nationale de la Banque centrale (BCEAO), du patronat, de la Chambre du commerce et des associations de consommateurs, notamment.

De tout temps, révèle le confrère de *Togo First*, se fondant sur des statistiques compilées depuis 2015, l'économie togolaise est tertiaire, pas primaire, bien que le secteur agricole en soit le moteur. Au Togo, affirme-t-il, les services contribuent à hauteur de 59,1% au Produit intérieur brut estimé à 2 935,7 milliards FCFA (PIB nominal aux prix du marché), selon les données provisoires publiées par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), fin avril 2019. Bien qu'il soit en constante régression depuis 2016, écrivait *Togo First*, «...le secteur tertiaire continue de peser pour plus de deux fois le secteur primaire (26,2%), et quatre fois le secteur secondaire (14,7%), l'un des plus petits de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa)».

Le **secteur tertiaire** est constitué principalement de commerce de gros et de détail peu réglementé, affirme l'Association des grandes entreprises du Togo (AGET), qui regroupe des entreprises opérant dans le secteur industriel (agro-alimentaire et produits industriels) et les services (banques, assurances, société de contrôle, hôtellerie, transit et logistique, manutention portuaire). Parmi les atouts majeurs pour les secteurs des services et du commerce au Togo, l'AGET cite le **Port Autonome de Lomé**, qui assure la plupart des services portuaires liés à l'activité maritime internationale du Togo ainsi que le



La direction générale du Port autonome de Lomé

siège de la compagnie aérienne **Askyl** et de grands établissements financiers bénéficiant des accords de siège tels que le **groupe ETI (Ecobank)**, **Orabank**, et la **Banque Atlantique**.

Ainsi donc, le taux de croissance est officiellement attendu à 5,3% en 2021, après 1,8% enregistré en 2020, en lien avec les effets bénéfiques du dynamisme dans toutes les branches de l'économie. L'économie togolaise devrait renouer avec sa croissance d'avant la crise. A moyen terme, la croissance moyenne annuelle du PIB réel serait de 6,3%, passant de 6,1% en 2022 à 6,5% en 2024. Toutes les branches de l'économie contribueraient à cette croissance, affirme le gouvernement.

Quant au taux d'inflation moyen, il s'est établi à 3,9% à fin août 2021, imputable au renchérissement de certains produits vivriers, en raison d'un approvisionnement peu suffisant des marchés. «Dans ce contexte, et pour lutter contre la cherté de la vie, a expliqué le ministre Pré, les autorités ont pris des mesures pour contenir, à moyen

terme, le taux d'inflation dans la cible communautaire. Il s'agit essentiellement de la mise en vente, à compter du 31 mai 2021, des stocks de sécurité alimentaire et le renforcement du contrôle des exportations de certains produits de grande consommation». Le taux de l'inflation régresserait de 2,1% en 2022 à 1,8% en 2023 puis à 1,9% en 2024, respectant ainsi la norme communautaire de l'UEMOA – *Union économique et monétaire ouest africaine*.

S'agissant de la dette publique, elle demeure maîtrisée et a représenté 59% du Produit Intérieur Brut à fin juin 2021. Pour renforcer le cadre macroéconomique, le gouvernement accélère la mise en œuvre de sa feuille de route quinquennale

2020-2025. Dans ce contexte, pointe le ministre, les autorités ont

procédé à la mise en service, le 15 septembre dernier, de la Plateforme Industrielle d'Adetikopé (PIA), avec notamment l'ouverture officielle de son Port Sec. Le gouvernement a, en outre, adopté un décret portant approbation de la Charte des Très Petites et Moyennes Entreprises

(TPME). Qui classifie désormais les **TPME** en quatre catégories, à savoir les nano, les micros, les petites et les moyennes entreprises.

Le ministre Pré s'est par ailleurs félicité du «concours vigoureux» à l'économie des banques et des systèmes financiers décentralisés en glissement annuel au deuxième trimestre. En effet, le montant des nouveaux crédits mis en place au deuxième trimestre 2021 par les banques, fait-il constater, «s'est élevé à 217 milliards, en hausse de 59% par rapport au niveau enregistré au même trimestre de 2020. Quant aux crédits octroyés par les institutions de microfinance aux agents économiques, ils ont crû de 38% à 47 milliards, sur la même période».

Par ailleurs, les banques et les systèmes financiers décentralisés ont recouvré, respectivement, plus de la moitié et du tiers du stock des créances ayant fait l'objet de report aux entreprises et aux particuliers affectés par la crise sanitaire. Toutes ces évolutions encourageantes ont permis aux créances sur l'économie de progresser, en glissement annuel, de 4% à 1.376 milliards au 30 juin 2021, soit 30% du Produit Intérieur Brut. La hausse est essentiellement portée par l'accroissement des crédits au secteur privé.

En revanche, le sous-financement des secteurs de l'agriculture et de l'habitat, pourtant porteurs de croissance, a été confronté à des facteurs de blocage. En effet, au deuxième trimestre 2021, les nouveaux crédits bancaires accordés aux secteurs de l'agriculture et de l'habitat n'ont représenté que 1,1% et 1,8%, respectivement, des concours globaux.

Déployés à Kidal, au nord du Mali / De divers grades et spécialités

67 soldats de la paix togolais décorés par la MINUSMA

Jean AFOLABI

BAMAKO, Mali, 7 octobre 2021 (APO Group) – Le personnel de l'hôpital de niveau 2 du Togo (Togo Level 2) a été décoré, mardi 5 octobre 2021 à Kidal, au nord du Mali, par la Force de la MINUSMA – *Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali*. En présence du Chef du Bureau régional par intérim, du Commandant en exercice de la Force au secteur Nord, de représentants du Chef



d'Etat-major général des Forces armées togolaises, du Commandant adjoint d'UNPOL à Kidal, et des contingents présents dans la région, en plus du personnel civil, a appris **L'UNION**. «Regroupant l'ensemble des spécialités, de la médecine générale à la chirurgie, en passant par le dentiste, servi par un personnel toujours disponible et très professionnel, mais également enthousiaste, le Togo Level 2 a pris une part importante dans les moments clefs du secteur Nord», a indiqué le Commandant en exercice de la Force au secteur Nord, le co-

civils de la MINUSMA dans le secteur Nord, a souligné la MINUSMA. «Cette remise de médaille marque la reconnaissance par l'instance dirigeante de l'ONU de la bonne exécution de la mission de soutien à la paix qu'accomplissent les casques bleus de l'hôpital niveau 2 togolais de la MINUSMA. Elle consacre l'engagement du Togo, aux côtés des pays amis, pour le rétablissement de la paix et de la sécurité au Mali, gages d'un développement et d'un épanouissement durables», a rappelé le Lieutenant-

colonel Kokou Messanh Djossou, le Directeur du Togo Level 2.

Sur le pied de guerre...

Pour la paix

En 11 mois de présence à Kidal, les Casques bleus togolais ont réalisé 15 interventions chirurgicales, 48 stabilisations de blessés graves, 137 évacuations médicales aériennes, 486 explorations radiologiques, 681 consultations dentaires, 1 383 consultations médicales et 2 145 tests de laboratoire. Le Togo Level 2 a aussi pris en charge, sur la même période, 11 cas de piqûres de scorpion, 20 cas d'infections à

montré dans le cadre du mandat de la MINUSMA», a martelé le Commandant en exercice de la Force au secteur Nord.

Engagés dès les premières heures...

Initialement implanté en janvier 2013 à Sévaré, dans la région de Mopti, c'était le seul hôpital de niveau 2 à l'époque à couvrir tous les secteurs de la Mission. Avec l'installation de deux nouveaux hôpitaux de niveau 2, à Gao et à Tombouctou, l'équipe togolaise a été redéployée à Kidal en janvier 2015, pour couvrir uniquement le secteur nord. «Nos différentes missions n'auraient pu être accomplies sans l'aide et le soutien d'un certain nombre d'acteurs. Convaincus qu'aucun développement n'est réalisable sans la paix, nous voudrions vous rassurer de l'engagement et de la détermination de l'hôpital de niveau 2 du Togo, qui continuera à jouer sa partition pour ramener cette paix à laquelle aspire légitimement le peuple frère et ami du Mali», a déclaré le Lieutenant-colonel Djossou.

Une occasion de découvrir le Togo...

Comme il est de coutume lors de ces cérémonies de décoration, les éléments du contingent à l'honneur invitent leurs frères d'armes à découvrir leur pays. Cette remise de médaille des Nations Unies n'a pas fait exception à cette tradition en permettant aux collègues d'en savoir plus sur cet Etat de la CEDEAO (Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest), à travers sa position géographique et économique, mais aussi sa culture et son art culinaire. Au moins une vingtaine des mets a été présentée. Leur pré-



lonel «Chamois».

Cette huitième rotation de l'hôpital de niveau 2 du Togo a été déployée à Kidal le 1^{er} novembre 2020, avec 67 soldats de la paix de divers grades et spécialités, dont 12 personnels féminins. Le contingent participe aux côtés des autres composantes de la MINUSMA, aux opérations, à travers un soutien sanitaire diversifié, efficace et de bonne qualité, au profit des militaires, des policiers et

coronavirus et a assuré la vaccination de 369 personnels de la MINUSMA contre la Covid-19. «Ces impressionnants chiffres reflètent la dureté de la situation au secteur Nord. J'exprime toute ma reconnaissance et mes remerciements à l'ensemble des officiers, sous-officiers et militaires du rang pour la manière dont la mission est remplie. J'apprécie à sa juste valeur le professionnalisme dé-

paration a été supervisée par le médecin capitaine Kassirath Sultani Lomdo Massama, chirurgienne généraliste de profession, officier bien-être et communication. Une polyvalence qui s'ajoute aux autres compétences de cette huitième rotation du Togo Level 2.

Source : APO Group pour la MINUSMA.

FOOTBALL/

Kouigan Yawa, prend désormais les rennes du Club Ifodje d'Atakpamé

Le maire de la Ville d'Atakpamé, Madame Kouigan Yawa a été élue samedi à Atakpame, président d'Ifodje Football Club évoluant en première division du championnat togolais. C'est une première dans l'histoire du football togolais qu'une dame occupe ce poste chez les hommes.

Hervé A.

Sans président depuis la démission du bureau exécutif dirigé par l'Honorable Yaouvi Ametodji, le club phare d'Atakpamé en juillet dernier, le club de la Villes des Sept Collines n'a pas trainé pour trouver un nouveau président.

A l'issue d'une assemblée générale élective du club tenu samedi 9 octobre 2021 à Atakpamé, le nouveau bureau du club d'Atakpamé a été élu avec à sa tête Mme Kouigan Yawa.

Selon les termes d'un communiqué parvenu à la mi-journée à notre rédaction, à l'issue des travaux de l'AG élective, "la liste baptisée Lumière", dont elle est porteuse "a été élue par l'assemblée votante". Yawa Kouigan prend ainsi les rênes du club de première division et est secondée dans ses tâches par Yao Toyo et le Professeur Tov Assogbavi.

Dans cette même équipe, retrouve-t-on des "personnalités issues de toutes les catégories socio-économiques, qui ont en commun la volonté de contribuer à l'émergence du football comme un élément fédérateur et un ingrédient de la cohésion sociale dans la localité".

Dans son allocution au terme des

élections, le nouveau président d'Ifodje "a remercié l'ensemble des acteurs et appelé à un grand rassemblement pour la promotion du sport et du football en particulier en vue de renforcer le vivre-ensemble, promouvoir le civisme et contribuer au développement local".

Mme Kouigan Yawa a dans sa ligne de mire la satisfaction des doléances des supporters du clubs et des natifs d'Atakpamé et de l'Ogou, de voir leur club reconquérir les "heures de gloires de Ifodje qui sont encore dans toutes les mémoires" dont en rêvent les passionnés qui souhaitent toujours "voir se lever une lumière nouvelle sur ce club dont le dernier titre de champion du Togo remonte à 1990".

"Nous sommes très heureux d'être installés en tant que nouveau bureau exécutif du club Ifodje d'Atakpamé. C'est une aventure intéressante pour nous. Nous avons compris que nous avons l'adhésion de tous les amateurs du football d'Atakpame et cela nous rassure et nous motive à poursuivre les œuvres que nos prédécesseurs ont déjà entamé. Nous comptons travailler pour que Ifodje soit un club champion du Togo dans les années à venir", a déclaré le Professeur Toyo Assogbavi Yawovi.



Rappelons que Mme Kouigan Yawa occupe plusieurs postes administratifs et politiques notamment Directrice de la communication adjointe de la Prési-

dence de la République, Maire de la ville d'Atakpamé, Secrétaire exécutive adjointe du parti UNIR, Présidente de la Faïtière des Communes du Togo.

BALLON D'OR FRANCE FOOTBALL

Sadio Mané dénonce une erreur " inadmissible "

La liste des 30 joueurs nommés pour l'élection du Ballon d'Or ne plaît pas à tout le monde, c'est le cas de le dire, et l'absence d'Edouard Mendy paraît notamment complètement improbable...

Si le Ballon d'Or France Football 2021 va être décerné, sauf coup de tonnerre, à Lionel Messi, la liste des 30 joueurs nommés, dévoilée vendredi dernier sur la chaîne L'Equipe, a déçu une grande partie des fans de football. Une poignée de joueurs ne méritent pas totalement d'être mis en avant dans les 30, d'autant que deux oubliés ont davantage marqué l'année : Jan Oblak et Edouard Mendy.

Le gardien de Chelsea a fait partie des joueurs les plus importants des Blues lors du parcours victorieux de la formation de Thomas Tuchel en Ligue des champions. Sa nomination (évidente) dans les 10 gardiens pour le Trophée Lev Yachine ne change rien, il aurait eu sa place aux côtés notamment de Gianluigi Donnarumma dans les 30

nommés.

Sadio Mané a ainsi été interrogé (par Wiw Sport) sur l'absence de son coéquipier sénégalais. "Le cas d'Edouard, je ne comprends, je trouve que c'est inadmissible", a lancé l'attaquant de Liverpool et des Lions de la Teranga, qui reconnaît par ailleurs qu'il ne mérite pas de figurer dans les 30 nommés cette année, après avoir fini 4e en 2019.

Le football africain regrette régulièrement un manque de considération pour les meilleurs joueurs du continent, mais, pour le coup, Edouard Mendy n'est pas seulement international sénégalais. France Football a surtout zappé un natif de Normandie au parcours assez exceptionnel, puisque, recalé du centre de formation du Havre, il a joué en National (Cherbourg) et en CFA (avec la réserve de l'OM) avant de se révéler avec le Stade de Reims, en Ligue 2 puis en Ligue 1.

De son côté, Mendy a refusé d'entrer dans la polémique. "Comme je l'ai dit,



honnêtement je suis déjà très fier de représenter mon pays parmi les 10 meilleurs gardiens du monde (le trophée Yachine, ndlr). En un an, c'est une très bonne chose, je ne me contente pas de cela, j'ai beaucoup d'ambitions mais c'est déjà une bonne étape. Ensuite, il y aura toujours des débats que ce soit sur moi ou sur quelqu'un d'autre. Voilà, c'est la liberté des votes des journalistes (c'est la rédaction de France Football qui a désigné les nommés, ndlr) et c'est leur liberté d'expression et il faut respecter

cela", a tranché le portier.

Dans la liste des 30 finalistes a été établie par un jury de 180 journalistes internationaux qui y ont placé deux Africains : d'abord par l'Algérien Riyad Mahrez, finaliste de la dernière Ligue des Champions avec Manchester City et décisif en demi-finale face au PSG. Ensuite par l'Egyptien Mohamed Salah, moins en vue la saison passée mais auteur d'un début d'exercice tonitruant avec Liverpool.

JEUX OLYMPIQUES

Les charges s'accumulent contre Blessing Okagbare

Les nuages s'accumulent au-dessus de la sprinteuse nigérienne Blessing Okagbare. Empêchée de s'aligner sur 100 m aux Jeux de Tokyo en pleine compétition, en raison d'un contrôle antidopage positif à l'hormone de croissance, elle fait désormais l'objet de deux nouvelles accusations.

L'unité d'intégrité de l'athlétisme (AIU) l'a annoncé jeudi 7 octobre, précisant que l'athlète avait été contrôlée positive à l'EPO et qu'elle refusait de coopérer à l'enquête. Rappel des faits. Blessing Okagbare a été testée hors compétition le 19 juillet dernier en Slovaquie. Son échantillon s'est révélé positif à l'hormone de croissance. Avertie par l'AIU le 30 juillet à Tokyo, et provisoirement suspendue, elle a été contrainte de re-

noncer à disputer sa demi-finale du 100 m des Jeux olympiques.

Depuis jeudi 7 octobre, la Nigérienne est attaquée sur deux autres fronts. Un second échantillon, prélevé le 20 juin au Nigéria, s'est révélé positif à l'EPO. Le résultat du contrôle hors compétition a été connu le 12 août. L'athlète en a été informée huit jours plus tard. Depuis, Blessing Okagbare refuse de coopérer à l'enquête ouverte par l'AIU. Au 15 septembre, elle n'avait fourni aucun des documents demandés. Elle nie l'intégralité des faits et souhaite être auditionnée avant que son dossier passe devant le tribunal disciplinaire de World Athletics.

A 32 ans, la sprinteuse africaine a réalisé 10 sec 63 au 100 m en 2021, avec un vent légèrement trop favorable



(+2,70 m/sec). Elle s'entraînait en Floride avec le coach américain Rana Reider, au sein d'un groupe qui compte notamment l'Américain Trayvon

Bromell et le Canadien Andre de Grasse, champion olympique du 200 m aux Jeux de Tokyo.

BREVES

Les têtes tombent en Asie

Une période de gros temps s'annonce en Indonésie, en Corée du Nord et en Thaïlande. L'Agence mondiale antidopage (AMA) a annoncé via un communiqué, jeudi 7 octobre, que les organisations nationales antidopage (ONAD) de ces trois pays asiatiques avaient été déclarées non conformes au Code mondial antidopage.

Et cela, avec effet immédiat. La même sanction s'applique à deux instances sportives internationales, La Fédération internationale de basketball pour les sourds (DIBF) et la Fédération internationale de giron (IGSF). Dans le cas de l'agence antidopage de Thaïlande, la non-conformité est due à sa mise en œuvre incomplète de la version 2021 du Code dans son système juridique, en relation avec une législation non conforme.

Pour la Corée du Nord et l'Indonésie, la non-conformité est liée à des insuffisances dans la mise en place d'un programme de contrôles efficace. Dans les faits, la décision de l'AMA est tout sauf anecdotique pour les trois pays et les deux instances concernées.

Entre autres conséquences, ils ne recevront aucun financement de l'AMA pour le développement d'activités spécifiques ou la participation à des programmes en particulier, et leurs représentants ne pourront pas exercer la moindre fonction au sein de l'Agence mondiale antidopage. Il ne sera pas non plus autorisé à ces trois pays d'organiser des compétitions internationales, au moins le temps de leur suspension par l'AMA.

Un nouveau circuit pour le beach volley

Révolution en vue sur les terrains de beach volley. La Fédération internationale (FIVB) et Volleyball World, son entité commerciale, ont annoncé samedi 9 octobre le lancement dès l'an prochain d'un nouveau circuit mondial. Baptisé Beach Pro Tour, il doit remplacer l'actuel Beach Volleyball World Tour.

Au-delà du changement d'appellation, ce nouveau circuit s'annonce très différent de la version actuelle, puisqu'il comptera trois divisions : Élite 16, le sommet de la pyramide, où seront regroupées les 16 meilleures paires du monde, avec quatre poules de quatre et une phase finale à élimination directe ; Challenge avec 24 paires engagées ; et enfin Futures où se retrouveront 16 équipes.

A partir de l'année 2022, le Beach Pro Tour fera étape au Brésil, Mexique, en Australie, Afrique du Sud, Égypte, Qatar, Chine, Espagne, Suisse, Lettonie et République tchèque (plusieurs autres pays devraient être choisis plus tard). Le circuit s'achèvera par une finale où seront invitées les 10 meilleures paires masculines et féminines.

La création du Beach Pro Tour est la première réalisation concrète de Volleyball World, le partenariat entre la FIVB et le groupe CVC Capital Partners, imaginé par l'instance internationale pour "stimuler la croissance, l'innovation et l'investissement dans le volleyball à travers le monde."

L'Inde discute avec le CIO

L'attribution très anticipée à Brisbane des Jeux d'été en 2032 a calmé ses ardeurs, mais l'Inde n'a pas enterré ses projets olympiques. Narinder Batra, le président de l'Association olympique indienne (IOA), l'a assuré samedi 9 octobre devant les médias : le pays poursuit les discussions avec le CIO autour d'une candidature aux Jeux d'été.

Mais, cette fois, le dialogue concerne l'édition 2036. A en croire le dirigeant indien, le dossier serait très avancé, puisqu'il est déjà question du lieu où pourrait se dérouler la cérémonie d'ouverture. Narinder Batra a évoqué le stade Motera d'Ahmedabad (photo ci-dessus), le plus grand stade de cricket du monde avec ses 110 000 places, rebaptisé "Narendra Modi Stadium" en février 2021.

Sixième plus grande ville indienne, avec 6 millions d'habitants, Ahmedabad est située dans l'État du Gujarat, au nord-ouest de l'Inde. "Quand vous dites cérémonie d'ouverture, cela signifie que l'athlétisme sera également disputé dans cette enceinte, a expliqué le dirigeant indien. Nous sommes déjà en discussion avec le Comité international olympique. Les Jeux olympiques seront finalisés dans deux ou trois ans, et nous discutons actuellement avec le CIO".

Selon Narinder Batra, dont le mandat à la tête du comité olympique indien prendra fin en décembre 2021, l'Inde ferait partie des six ou sept candidats possibles pour les Jeux de 2036.

Le laboratoire de Moscou recule d'une case

Un pas en avant, deux pas en arrière pour le sport russe. L'Agence mondiale antidopage (AMA) l'a annoncé par un communiqué : le laboratoire de Moscou a perdu son habilitation à analyser des "échantillons de sang dans le cadre du programme de passeport biologique de l'athlète". Il faisait déjà l'objet d'une suspension provisoire depuis le mois de janvier 2020.

Elle a été confirmée par le comité exécutif de l'AMA, en fin de semaine passée, sur recommandation d'un comité disciplinaire. En conséquence, "le laboratoire reste donc assujéti à l'interdiction de mener toute activité en lien avec l'analyse d'échantillons de sang dans le cadre du Passeport biologique de l'athlète et d'effectuer toute autre forme d'analyse antidopage pour les organisations signataires du Code mondial antidopage", insiste l'agence basée à Montréal. Selon les règles en vigueur, le laboratoire de Moscou dispose de 21 jours à compter de la décision pour faire appel devant le Tribunal arbitral du sport (TAS).

Dans les faits, cette nouvelle suspension ne change pas grand-chose à la situation actuelle du sport russe, écarté du mouvement olympique pour deux ans, jusqu'en décembre 2022. Mais elle complique encore un peu plus la tâche de ses dirigeants.

A la mi-septembre dernière, le ministre russe des Sports, Oleg Matytsin, a rencontré pour la première fois le président de l'AMA, Witold Banka, pour évoquer les conditions d'un retour de la Russie dans le paysage. A l'évidence, le chemin reste encore long et incertain.

Gestion des plaintes liées aux droits de l'homme

La CNDH prête à utiliser le logiciel UWAZI

Late Pater

Le 27 mai 2020, l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'homme (AFCNDH) organisait un webinaire sur la gestion des plaintes par les institutions nationales des droits de l'homme. Après les interventions et discussions, l'ONG Huridocs, prestataire du logiciel de gestion et traitement des plaintes dénommé «UWAZI», a présenté les différentes parties, les rubriques et les avantages du logiciel aux institutions nationales des droits de l'homme. Ce logiciel, fourni par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et d'autres partenaires, a été mis à disposition des institutions nationales des droits de l'homme du Bénin, du Cameroun, de Madagascar, du Niger et du Togo. Avec la

promesse de l'installer à d'autres institutions nationales des droits de l'homme francophones qui le souhaitent.

Au Togo, il n'a guère été bien maîtrisé par le personnel technique. Aussi – toujours avec le soutien de l'Organisation internationale de la francophonie – le Chargé de programmes à Huridocs, Chamrid Kpadonou, a-t-il été envoyé à Lomé pour évaluer les barrières et points de blocage dans l'utilisation du logiciel et, en même temps, former le personnel de la Commission nationale des droits de l'homme du Togo (CNDH) afin que celui-ci s'approprie et utilise au mieux le logiciel destiné au traitement des plaintes et autres données. Les 27 et 28 septembre 2021, il s'est donc agi d'une rencontre technique de renforcement de capacités au profit d'une

quinzaine de participants. La rencontre leur a permis, selon le compte rendu, «d'avoir une idée non seulement de la navigation à travers UWAZI et des composantes d'une base de données UWAZI, mais également d'apprendre à créer et utiliser des modèles, d'entités, et de thésaurus, d'apprendre à utiliser les filtres pour voir les décomptes et faire des analyses, et d'apprendre à utiliser la fonction de recherche booléenne, entre autres». A l'occasion, les participants ont aussi bénéficié d'un partage d'expériences avec l'institution nationale des droits de l'homme de Madagascar.

«UWAZI», qui signifie «ouverture» en Swahili, a été développé par Huridocs (Human rights information and documentation systems) pour rendre l'information sur les droits humains plus accessible et

transparente pour les défenseurs qui en dépendent. Il s'agit d'une plateforme Web qui va au-delà du simple stockage et du marquage de documents, et qui peut être personnalisée pour une variété de besoins. Les défenseurs des droits humains peuvent utiliser «UWAZI» pour préserver et archiver les preuves des violations des droits humains en

cours, gérer des dossiers de contentieux stratégiques en matière de droits humains, suivre des plaintes déposées auprès des institutions des droits de l'homme et des organisations de défense des droits de l'homme, constituer une bibliothèque de lois, de recommandations et de décisions de justice relatives aux droits de l'homme, faire le monito-

ring d'une situation des droits de l'homme à des fins de rapport, évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques liées aux droits de l'homme, construire des mémoires collectives qui soutiennent la justice transitionnelle et la réconciliation.

Sur le marché des titres publics et privés / Au cours du dernier trimestre Le Trésor public vise 75 milliards, en complément de 502 milliards déjà récoltés

Le Trésor public compte aller plus loin dans la mobilisation des ressources pour le financement des actions du gouvernement. C'est en tout cas ce qu'indique l'UMOA-Titres dans son dernier calendrier de l'année rendu public le 5 octobre dernier des émissions par adjudications des Etats membres de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa).

Sur les trois derniers mois de l'année, le Togo a prévu quatre (4) sorties sur le marché financier régional. A savoir : une première le 15 octobre prochain à la recherche d'Obligations assimilables du Trésor (OAT) de 25 milliards, sur une maturité initiale de 10 années ; une deuxième sortie le 29 du mois pour solliciter également 25 milliards, sur une période de 15 ans. En novembre, deux autres émissions sont attendues : l'une, des Obligations de 10 milliards

le 12 pour 10 ans, et l'autre, des Obligations de 15 milliards le même jour pour 15 ans. **Au total, 75 milliards de francs Cfa devraient encore rentrer dans les caisses du Trésor public.** Au mieux, plus !

Au cours des trois premiers trimestres de l'année, d'après les indications du Service du marché monétaire de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), le 1^{er} octobre 2021, **le Trésor public du Togo a déjà mobilisé 502,000 milliards** sur le marché des titres publics et privés. Cela consiste en une émission de Bons assimilables du Trésor (BAT) ressortie à 27,500 milliards le 11 janvier ; et dix-huit (18) Obligations.

Pour le troisième trimestre, le Trésor public du Togo tablait sur 110 milliards de francs Cfa, en trois (3) opérations d'Obligations. Il s'en est

sorti avec 121 milliards, à savoir : 27,5 milliards le 26 juillet pour 10 ans ; 27,5 milliards le 23 août pour 10 ans ; 16,5 milliards et 49,5 milliards en obligations simultanées le 20 septembre pour 7 ans et 10 ans.

Pour ce qui concerne le programme trimestriel en cours, **le volume prévisionnel des émissions s'élève à 697 milliards de FCFA**, réparti selon les instruments comme suit : **392 milliards de bons de Soutien et de Résilience ; 305 milliards d'obligations de Relance.** Ces volumes, précise UMOA-Titres, intègrent les programmes indicatifs disponibles à date des sept (7) Etats membres de l'Union que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger et le Togo pour le quatrième trimestre 2021.

Au Ghana / Santé publique

Plus de 850.000 doses du vaccin antipaludique administrées à des enfants

Plus de 850.000 doses du tout nouveau vaccin antipaludique RTS,S ont été administrées à des enfants remplissant les conditions requises au Ghana, ce qui a contribué à renforcer la prévention du paludisme dans ce pays d'Afrique de l'Ouest, a indiqué jeudi le Bureau de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) au Ghana, cité par Chine nouvelle. Dans le cadre du programme pilote de vaccination contre le paludisme, près de 280.000 enfants ont reçu au moins une dose, a écrit le bureau sur son compte officiel de réseau social. «Le vaccin antipaludique, associé à d'autres interventions existantes de lutte contre le paludisme, offre une nouvelle occasion d'accélérer les efforts en vue de l'élimination du paludisme», a-t-il ajouté.

Le Ghana a été l'un des trois pays pilotes pour le RTS,S,

le premier vaccin antipaludique au monde, dont l'OMS a recommandé l'utilisation généralisée pour les enfants d'Afrique subsaharienne. RTS,S est un vaccin qui agit contre le Plasmodium falciparum, le parasite du paludisme le plus meurtrier au monde et le plus répandu en Afrique. Le vaccin réduit considérablement le paludisme et le paludisme grave potentiellement mortel chez les enfants.

Les données de l'OMS montrent que le paludisme reste une des principales causes de maladie et de décès chez les enfants en Afrique subsaharienne. Plus de 260.000 enfants africains de moins de cinq ans meurent chaque année de cette maladie.

Source: Chine nouvelle.



AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS/EXPORTATEURS)

Dans le souci d'assurer un allègement fiscal sur la mise à la consommation des marchandises sous douane en souffrance en ces moments de pandémie de la COVID-19, et afin de décongestionner les Magasins et Aires de Dédouanement/ Entrepôts pour inciter aux nouvelles commandes de fin d'année, il est institué une mesure de dépréciation des valeurs conformément aux dispositions de l'article 15 du Code des Douanes National.

Celle-ci couvre la période du 1er octobre au 15 décembre 2021.

Le bénéfice de la présente mesure de dépréciation de la valeur de ces marchandises sous douane en souffrance dans les MAD, entrepôts, ..., est subordonné à une demande préalable marquée simplement par le dépôt du dossier du requérant auprès de la Compagnie Technique d'Evaluation et de Contrôle (COTEC).

I. CAS DES VEHICULES

Sont concernés par la présente dépréciation, les véhicules ayant plus de cinq (5) ans d'âge dans les conditions ci-dessous :

- Un taux de dépréciation de 25% pour les véhicules dont la date d'entrée aux Magasins et Aires de Dédouanement est comprise entre le 1er janvier et le 15 décembre 2021 ;
- Un taux de dépréciation de 30% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020 ;
- Un taux de dépréciation de 35% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 ;
- Un taux de dépréciation de 40% pour les véhicules dont la date d'entrée est antérieure au 1^{er} janvier 2019.

II. CAS DES AUTRES MARCHANDISES

En ce qui concerne les autres marchandises en souffrance, une inspection préalable sera effectuée par les services des douanes afin de proposer pour chaque cas de figure, un taux de dépréciation approprié.

Les produits pétroliers ne sont pas concernés par la présente mesure de dépréciation.

III. CAS DES EPAVES ET AVARIES

La dépréciation de la valeur en douane des épaves et avaries tiendra compte du degré de dégradation ou d'avarie et sera effectuée par les services des douanes désignés à cet effet.

Il est demandé à toutes les personnes bénéficiant de la présente mesure de dépréciation de valeur, de faire valoir leur droit au plus tard le 31 décembre 2021 par la liquidation et le paiement effectif des droits dus.

Au-delà du 31 décembre 2021, tout accord de dépréciation obtenu n'ayant pas fait l'objet d'un faire-valoir de droit à la date limite mentionnée ci-haut est considérée comme nul et de nul effet.

La présente note de service prend effet à compter de la date de sa signature et prend fin le 31 décembre 2021.

Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous pour la réussite de cette opération.

Fait à Lomé, le 1^{er} octobre 2021
Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHODIE








ABIDA Kossiwa Nazonanussoè
1945 + 2021

Les familles KÉOULA, ABIDA, BOSSOU
Les familles parentes et alliées
Ont la douleur de vous faire part du décès de

ABIDA Kossiwa Nazonanussoè, Veuve BOSSOU
à l'âge de 76 ans.

SALUTATIONS D'USAGE
Samedi 09 Octobre 2021 : de 16h à 20h
Dimanche 10 Octobre 2021 : de 10h à 20h
Lundi 11 au Jeudi 14 Octobre 2021 : de 17h à 20h

VENDREDI 15 OCTOBRE 2021
Veillée de prières à partir de 17h30
à l'Eglise Presbytérienne d'Auédji

SAMEDI 16 OCTOBRE 2021
Lévee du corps à 08h suivie de la messe d'enterrement
à l'Eglise Presbytérienne d'Auédji

Maison mortuaire, Maison BOSSOU dite Maison Blanche,
Sise à Gblinkomé non loin du marché Gbodoussimé

Contexte COVID oblige, les mesures barrières seront rigoureusement respectées.

Journée internationale de la jeune fille

Le Togo choisit le leadership de la fille pour la parité femme/homme

Etonam Sossou

Le monde entier célèbre ce 11 octobre, la dixième édition de la journée internationale de la jeune fille sous le thème : «la génération numérique, notre génération». Le Togo qui met en œuvre depuis quelques années, une politique de promotion de cette catégorie de sa population, a pour l'occasion, or-

ganisé une conférence-débat en mode virtuel, contexte sanitaire oblige. Les deux exposés intitulés 'le leadership de la jeune fille' et «le numérique» ont permis aux jeunes filles de toutes les régions du Togo, d'échanger avec les experts sur des questions relatives au choix des métiers et à l'usage des réseaux sociaux entre autres. «Leadership de la fille pour la

parité femme/homme», c'est le thème retenu sur le plan national par le gouvernement, invitant ainsi tous les acteurs au renforcement de leurs initiatives en faveur de l'accès de la jeune fille au numérique tout en développant son leadership. Il veut également mettre à contribution les parents afin que ces derniers créent des conditions favorables pour la réussite de la jeune

filles. »En choisissant ce thème, le gouvernement veut inviter tous les acteurs... à mettre en œuvre des stratégies novatrices permettant aux filles d'avoir accès au numérique avec discernement et efficacité pour développer leur leadership à travers de nouvelles compétences acquises», a affirmé la Ministre de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, Mme Adjovi Lolonyo Apedo-Anakoma.

D'autres membres du gouvernement, des députés à l'Assemblée nationale ainsi que les représentants des agences onusiennes au Togo, ont participé à cette conférence virtuelle, afin de joindre leurs voix à celle du gouvernement togolais, pour encourager les jeunes filles à braver les obstacles et aller jusqu'au bout de leur rêve. A



l'agenda des activités prévues pour l'édition 2021 de la journée internationale de la jeune fille, il sera organisée dans les prochains jours, des causeries débats en petits groupes dans les régions du Togo, autour du thème international et national.

Instituée par l'Assemblée gé-

rale des Nations Unies en 2011, cette journée est l'occasion de soutenir les perspectives d'avenir des filles et de renouveler les palidoyers sur les inégalités dont elles souffrent à travers le monde, du double fait de leur condition d'enfant et de personne de sexe féminin

Sécuriser la loi contre la peine de mort

L'Acat- Togo s'y applique

Etonam Sossou

Une table ronde, a réuni les journalistes et d'autres acteurs de la société civile le 9 octobre 2021, à Lomé, pour parler du bien fondé de l'abolition de la peine de mort. Initiée par l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, cette rencontre a permis aux participants de faire le bilan des retombées de la loi portant abolition de la peine de mort, adopté par le Togo en 2009. Il s'est également agi de relever via les thématiques développés par des experts, de dégager les défis majeurs qui s'imposent au Togo en la matière, notamment la sécurisation de l'abolition de la peine de mort. Pour y arriver une campagne portée par dix femmes leaders de la société civile togolaise est lancée pour sécuriser cette loi au Togo. «Togo Abolition est une campagne de sensibilisation et de plaidoyer de l'Acat Togo pour consolider l'abolition de la peine de mort au Togo» a précisé Bruno Haden, Secrétaire Général de cette association.

Ces activités marquant la 19e journée contre la peine de mort célébrée chaque 10 octobre, financées par l'Agence française de développement (AFD) et le Ministère des Affaires étrangères (MAE) du Luxembourg, mettent un accent particulier sur la préservation de la vie de la femme.

Une déclaration à l'endroit du gouvernement togolais, des parlementaires et de la société civile a été prononcée pour la circonstance. L'Acat encourage le Gouvernement à ; prendre part au groupe d'États amis du Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort ; Contribuer aux prochaines résolutions relatives à la peine de mort en rejoignant le groupe d'États soutenant ces résolutions au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies ; Soutenir le projet de Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples sur l'abolition de la peine de mort en Afrique

de l'Union africaine.

Elle invite les parlementaires à Autoriser le Togo à s'engager en faveur de l'adoption du projet de Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples sur l'abolition de la peine de mort en Afrique de l'Union africaine.

Cette association de défense des droits de l'homme lance un appel aux organisations de la société civile pour mettre en place un groupe de plaidoyer de haut niveau pour le suivi de la sécurisation de l'abolition de la peine de mort au Togo ; sensibiliser les leaders religieux, les chefs coutumiers, les parlementaires, les élus locaux, les journalistes, les acteurs de la justice et la population sur la sécurisation de l'abolition ; rester mobilisés sur la question de la sécurisation de l'abolition de la peine de mort.

Elle invite par ailleurs les partenaires techniques et financiers à poursuivre leur soutien aux actions en faveur de l'abolition de la peine de mort.

FSB/Région des Savanes

Six (6) Infrastructures socio-économique de base pour les communautés

Les communautés de DJABDOJORE dans la préfecture de Kpendjal, de KOURIENTRE CENTRE et NAMARE CENTRE dans la préfecture de Tône, de ZINTAGO dans la préfecture de Cinkassé, de KADJITOKA dans l'Oti-Sud et KOULMATIK MYR dans Tandjouaré, sont dotées de nouveaux joyaux scolaires équipés de tables bancs et des hangars de marché. Ces nouveaux ouvrages sont réceptionnés définitivement les 06, 07 et 08 octobre 2021 en présence des représentants des Mairies et des préfectures concernées ; des représentants des directeurs régionaux de la Planification, de l'Éducation et de Commerce.

En dehors de l'ouvrage de NAMARÉ - CENTRE, composé de deux (02) hangars de marchés + un bloc de latrine réalisés à hauteur

de 18 266 400 F CFA, les cinq (05) autres ouvrages sont composés de bâtiments scolaires de trois classes + bureau et magasin équipé de mobiliers, de deux blocs de latrines à trois cabines chacun par école, ils sont financés à hauteur de *102 870 293 F CFA. Ces bâtiments scolaires destinés aux populations vulnérables permettent aux élèves de bien étudier dans de bonnes conditions et de limiter le risque d'accident lié à la fragilité des apâtes de fortune. Les blocs de latrines permettent aux élèves de circonscrire la propagation des microbes et des vers dans les écoles.

Précisons que 57 villages bénéficient des infrastructures socio-économiques de base dans la région des Savanes dans le cadre du projet de Filets sociaux et services de base (Fsb). A ce jour, 13 infrastruc-

ture ont fait l'objet des réceptions définitive dont *11 bâtiments scolaires et 2 marchés. Sur les 57 ouvrages prévus dans la région des Savanes, nous avons 28 bâtiments scolaires, 2 marchés et 1 centre communautaire et 26 forages photovoltaïques.

Infrastructures socio-économiques de base est la composante 1 du projet de Filets sociaux et services de base (FSB), financée par la Banque mondiale à hauteur de 19,2 milliards de FCFA et piloté par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb). La composante Infrastructures socio-économiques de base vise à soutenir la réhabilitation et la construction d'infrastructures de base dans les communautés ciblées, ce qui permettra d'accroître l'accès aux services socio-économiques afférents.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°667 de LOTO KADOO du 1^{er} Octobre 2021

La LONATO a procédé vendredi dernier à son siège au 668^e tirage de LOTO KADOO avec bonus. Lors du précédent tirage de LOTO KADOO, ce sont des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs dans toutes les villes du pays.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°668 de LOTO KADOO du 08 Octobre 2021

Numéro de base

Numéros bonus

41

19

21

86

70

38

34

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°223 DE LOTO Sam du 02 Octobre 2021

Le tirage N°224 du LOTO Sam a eu lieu au siège de la LONATO, Samedi 09 Octobre 2021 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Samedi dernier, C'est à Lomé, Tabligbo, Amlamé et à Kpalime que la LONATO a enregistré des gagnants de gros lots. Dans les villes du pays, ce sont essentiellement des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à un million de francs qui ont été enregistrés.

Ainsi les opérateurs, 30029, 80031 et 40026 basés respectivement à LOME, TABLIGBO, KPALIME, ont enregistré chacun un gagnant d'un 1.000.000F CFA.

La ville d'AMLAME, s'est quant à elle démarquée par un gros lot de 2.625.000F CFA remporté sur le point de vente 20324.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°224 de LOTO SAM du 09 - 10 - 2021

Numéro de base

35

17

16

44

56





KPÉVIKA 4G ON KIFF TOUS !



DOUBLE
SIM



RAM 512MB
+ ROM 8GB



DOUBLE CAMERA
FRONTALE &
ARRIÈRE



BATTERIE
AMOVIBLE
2500MAH



RADIO, MP3
MP4 PLAYER,



BLUETOOTH



ENREGISTREUR
VIDÉO



T-FLASH



9900 FCFA

Promo valable jusqu'au 31 octobre 2021

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg

